MENSUEL N°85

Horizon plus

Se réaliser ensemble

© Tous Droits réservés • www.horizon-plus.cm

ECONOMIE
Comprendre les subtilités de la loi de Finances 2015

MANAGEMENT
Communication et affirmation de soi

Roblain NAMEGNI
Business Process Manager
Lean manager Certifié

“Le Lean Management associé au **Business Process Management** vous permet de réinventer votre entreprise et d’en faire une structure efficace”

GROUPE TOURISTIQUE

Transport, Logistique et Distribution

Une autre vision du transport !

UN SERVICE HAUT STANDING

NOUVEAUX HORAIRES
A partir du 10 Novembre 2014

Yaoundé & Douala

UN SERVICE CLE EN MAIN

ET DES EQUIPEMENTS NEUFS

POUR ENVOYER ET RECEVOIR VOS COLIS ET COURRIERS

POUR VOUS TRANSPORTER JUSQU'AU CENTRE VILLE DE VOTRE DESTINATION

Pensez à faire votre RESERVATION
Via Orange Money au #150# ou par Téléphone/SMS
YDE : 6 99 31 31 30 - 6 75 20 75 21 - 2 22 76 25 65
DLA : 6 55 25 40 40 - 6 73 83 93 93 - 2 22 76 25 35
* Pas de départs de 5 h 00 les Dimanches et jours fériés

EN TOUTE LIBERTE PRESQUE PARTOUT AU CAMEROUN

TOURISTIQUE EXPRESS SA

YAOUNDE Immeuble Jaco
B.P. 5052 Yaoundé
Tél.: 2 22 23 40 42

T.C.C.E
TOURISTIQUE COLIS & COURRIERS EXPRESS

YAOUNDE Carrefour Elig-Essono
B.P.: 4473 Yaoundé
Tél.: 2 22 23 18 71

www.touristique-express.com

e2c - Nov.14

Les Laboratoires Biopharma une fois de plus ont marqué les esprits au 5ème Salon International de la PME du partenariat de Yaoundé **PROMOTE 2014**. Pour cette édition, originalité et innovations étaient au rendez-vous. D'une architecture qui nous ramenait dans la Grèce antique en passant par des hôtesses et stewards aux tenues exceptionnelles, le tout couronné par une première édition bien réussie de l'élection Miss Biopharma, revivez en image cette participation remarquable des Laboratoires Biopharma à **PROMOTE 2014**.

les laboratoires biopharma

PROMOTE EN BREF...

ELECTION MISS

Présentation des Miss sur le plateau de **Jambo Canal 2**

Présentation des lauréates dans le stand Biopharma à **PROMOTE**

Les finalistes accueillent l'artiste **Teeyah** à l'aéroport de Nsimalen

HOTESSES

Un accueil Particulier

Les Hotesses en tenue Romaine

Parade des hotesses en tenue afro chic

INNOVATIONS

Une cliente faisant des achats de couches Moby

Savon anti bactérien Bactol

Des clientes testant les nouvelles senteurs Balnéo

SOIREE FINALE

Couronnement de la Miss Biopharma 2014

Couronnement de la 1ère Dauphine

Couronnement de la 2ème Dauphine

Remise du chèque d'un million de francs CFA à la Miss Biopharma 2014

Les lauréates ayant reçues chacune leur chèque

Spectateurs venus nombreux vivre en direct la soirée

Quand les délais de paiement tuent les PME/PMI

Par Joseph KUATE

Si un opérateur économique vous dit qu'il n'attendait pas la loi de Finances comme son fils attend le père Noël, c'est qu'il ne vous dit pas la vérité. Face aux difficultés financières qu'ils rencontrent, les opérateurs attendaient avec impatience que la nouvelle loi de Finances ouvre une brèche sur la solution pour les délais de paiement des factures mais hélas! Les différentes modifications et innovations apportées à cette loi ont une fois de plus ignoré le problème.

En effet, au Cameroun, le délai réglementaire de paiement est compris entre 60 et 90 jours, à compter de la date de dépôt de la facture. A ce délai, il faut ajouter le temps de réalisation qui varie généralement entre un et trois mois et même plus pour certains marchés. Les entreprises immobilisent donc leurs fonds pendant plus de 120 jours en moyenne. Ce qui pénalise énormément leurs activités.

Les PME/PMI sont encore plus pénalisées parce qu'elles sont généralement financées sur fonds propres du promoteur ; elles n'ont pas de surface financière adéquate, elles ne peuvent pas lever les fonds, elles ont les taux de crédit les plus élevés car dépourvues de garanties, elles appliquent des marges assez faible car tous leurs clients sont plus forts, et font jouer la concurrence pour baisser les prix au maximum.

Pendant ce temps, toutes les charges liées à l'exploitation des PME/PMI sont payées au comptant, sans aucun délai ni moratoire : les charges salariales, locatives, d'électricité, de téléphone, d'internet, la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnps), les impôts etc.
Personnellement je ne comprends pas pourquoi les grandes entreprises vendent tout au comptant et payent leurs fournisseurs à crédit ! Comment expliquer que les grandes entreprises se fassent financer par les petites alors qu'elles bénéficient de plusieurs avantages : surliquidité, taux d'intérêt les plus bas ; facilité d'accès au crédit ; possibilité de lever les fonds sans compter leur pouvoir de négociation...

La question du délai de paiement reste donc d'une importance capitale, pour une économie qui repose essentiellement sur les PME/PMI. Surtout que les impôts n'attendent pas, la Cnps non plus. Et il faut surtout noter que pendant ce temps, le donneur d'ordre, que ce soit une entreprise ou l'Etat, jouit déjà du bénéfice du service rendu. Il est dès lors important que tous les acteurs du monde économique se penchent sur la question ; que des propositions soient faites pour que toutes les parties prenantes tirent leurs épingles du jeu. La bonne santé du tissu économique, la prospérité des PME/PMI en dépendent, l'émergence aussi.

Car comment pouvons-nous faire autant de prévisions, entrevoir à l'horizon une économie toute verdoyante, alors que notre tissu économique qui est constitué de plus de 80 % de PME/PMI souffre d'un mal si grave et profond ? que faire pour ne plus tuer le génie des jeunes entrepreneurs qui n'ont pas accès au financement, mais qui, après plusieurs années d'économie sur fonds propres, pensent contribuer à leur façon au développement de notre pays, et doivent attendre trois mois pour voir la facture de leur premier bon de commande payée ? N'est-ce pas là une approche assez désobligeante et décourageante ? Si nous attendons120 jours pour être payés, les multiples charges auront eu raison de nous, et pour ceux qui arrivent à résister, ils ne pourront réaliser que quatre bons de commande par an ! A quoi faut-il s'attendre. Comme quoi, le délai de paiement des factures, encore très long, est la principale cause de mortalité des PME/PMI.

Sommaire

CONJONCTURE
Joseph KUATE , Quand les délais de paiement tuent les PME/PMI, P. 6

EN COUVERTURE
Roblain NAMEGNI, Business Process Manager Lean manager Certifié «Comment maintenir et accroître les bénéfices en temps de crise» Pp. 8-9

LOI DE FINANCES 2015, Lire notre dossier spécial
Répartition du budget par Ministères et Institutions Pp. 10-12-14
Tout le monde passe à la trappe Pp. 18-20
Une loi pourconsolider la relancer économique Pp. 22

TELEPHONE PORTABLE,
Comment l'utiliser sans danger P. 28

ENTREPRENDRE,
Construire en toute sécurité P. 28

TOURISTIQUE EXPRESS
Nos Horaires
YAOUNDE
(Big-Essono, derrière immeuble Tchankeu)
DOUALA
(Akwa, dans les locaux de notre partenaire Central Voyage)
5H00 - 6H00
7H00 - 8H30
9H30 - 11H00
12H30 - 14H00
15H00 - 16H00
17H00 - 18H45
RESERVATION : 22 76 25 35 / 55 25 40 40 / 73 83 53 93

Edit par : Global Services & Communicati
B.P. 11094 Douala Cameroun
Directeur de publication : Joseph KUATE
677 77 22 78 - dp@horizon-plus.cm
Chef de Produit Horizon Plus : Cyril Jovial DJOMO
670 277 666 / 691 991 271 - cyril.jovial.djomo@horizon-plus.cm
Direction d'Exploitation : Giscard TAMNO
675 47 01 89 / 243 13 26 00 - giscardt@horizon-plus.cm
Direction Commerciale : 243 113 763 / 243 05 55 97

HOTEL SEME BEACH
HSB
FORMATION - CONVENTION - INCENTIVE - LANCEMENT DE PRODUIT - CONFERENCE DE PRESSE - CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le paradis de l'eau
Mile 11 - Route d'Idenau,Bakindili - Limbe Tél.: (237) 77 93 45 46 / 77 74 94 46 - Fax : (237) 7799 12 30 semebeach@semebeach.com - www.semebeach.com

Le Business Process, Management et le Lean Management.

Assister ses clients à exceller en installant une structure efficace, en éliminant tous les gaspillages et coûts opérationnels inutiles, tel est le cheval de bataille de ce jeune chef d'entreprise camerounais, spécialisé dans le Business Process, Management et le Lean Management. À la tête de NAMé Consulting. Il ambitionne de révolutionner la rentabilité des entreprises et les rendre plus compétitives, même à l'international.

Qu'est-ce que NAMé Consulting ?
NAMé consulting est une entreprise installée au Cameroun. Elle est une prolongation de l'entreprise TBPO qui fournit des services aux clients de renommée internationale, actifs dans différents secteurs : Manufacture, Banque, Distribution, Logistique etc. Le promoteur de NAMé que je suis, a une expérience approfondie dans l'élimination des gaspillages opérationnels et l'amélioration de la rentabilité des entreprises : PME, PMI comme multinationales. NAMé veut participer à la croissance de la rentabilité des entreprises actives dans l'économie camerounaise. Vous savez, l'augmentation des résultats nets ne va pas toujours et seulement avec l'augmentation du chiffre d'affaires.

A quoi renvoie le concept de Lean Sigma ?
J'aimerai d'abord situer le concept comme il est perçu de nos jours. Il y'a quelques années, Les entreprises au niveau mondial se sont rendu compte que croître n'est pas seulement synonyme d'augmentation du chiffre d'affaires. Durant la crise économique de 2008, grande était la surprise du public de constater que certaines entreprises malgré tout, réalisaient une croissance de leur bénéfice net.
Très simplement illustré : votre bénéfice net est égal grosso modo, à votre chiffre d'affaires moins vos charges (directes, indirectes). Avant la crise mondiale de 2008, il régnait une euphorie considérable dans beaucoup d'entreprises, les ventes croissaient et le bénéfice net aussi : La croissance du bénéfice net était principalement réalisée au travers de l'augmentation du chiffre d'affaires. Les différentes crises économiques ont eu pour effet d'attirer l'attention sur la possibilité de croître son bénéfice net par une diminution des charges ou par l'élimination des coûts inutiles ou gaspillages: vos ventes peuvent baisser mais si vos charges baissent beaucoup plus, en d'autres termes, si vous devenez beaucoup plus efficace dans ce que vous faites, votre bénéfice net n'en souffrira pas. Mathématiquement, on a :

Ventes	4	▶	3
Charges	3	▶	1
Bénéfice	1	▶	2

Dans l'illustration ci-dessus le bénéfice net s'accroit même, alors que les ventes baissent. Ceci est la raison pour laquelle certaines entreprises appliquant Lean Management n'ont pas vraiment souffert de la crise et ne souffriront pas s'il y'a en avait de nouvelle.
Lean management vous permet de faire passer vos charges de 2 à 1 comme dans l'exemple ci-dessus. Lean Management associé au Business Process Management vous permet de réinventer votre entreprise et d'en faire une structure efficace, capable de résister aux crises. Elle vous permet de fournir des produits ou services de qualité à des coûts beaucoup plus bas que la concurrence.
Le concept Lean Sigma est le cycle permettant d'améliorer, d'optimiser et de stabiliser vos processus internes de travail. La méthode utilisée est la méthode DMAIC ou encore *Define, Measure, Analyze, Improve and Control* L'application de Lean Six Sigma vous permet d'éliminer les variations néfastes dans vos processus internes.

Que proposez-vous concrètement aux entreprises camerounaises ?
NAMé propose aux entreprises camerounaises de travailler avec elles afin de poser des bases solides que sont leurs processus internes, sur lesquelles la croissance de leurs activités se fera. La base de toute entreprise est constituée par des processus de travail internes permettant d'être efficace dans ce qu'on fait, de le faire bien et à moindre coût. NAMé veut être un partenaire fiable et apporter sa contribution à la croissance de ces entreprises. Il ne faut pas attendre que des goulots d'étranglement se produisent pour se rendre compte de l'importance des processus internes, il faut être proactif : réviser, standardiser et optimiser continuellement les activités primaires : activités qui contribuent directement à la chaine de création de valeurs. NAMé se propose d'être leur partenaire.

Quelle est la valeur ajoutée que vous apportez aux entreprises, comparativement aux services qui leur sont déjà proposés ?
L'application du concept Lean comme illustré ci-dessus est assez nouvelle et révolutionnaire certainement au Cameroun. A travers NAMé, les entreprises pourront optimiser leurs activités journalières, elles pourront déterminer leur focus, s'assurer d'avoir des bases solides permettant une croissance équilibrée. Elles pourront éliminer les charges et les coûts inutiles qui n'induisent pas toujours une valeur ajoutée pour leurs clients. Généralement et dépendamment des entreprises concernées, la réduction des charges est de plus ou moins 20% après une mission Lean.

Avez-vous le sentiment, depuis que vous êtes installé, que les entreprises camerounaises sont réceptives à votre approche ?
Oui, tout à fait, Il y'a encore tellement à faire dans notre beau pays. Optimiser les charges de façon structurée à travers Lean, bien que nouveau pour certaines entreprises est bien accueilli. NAMé travaille dès son installation avec la plus grande entreprise de distribution de matériaux de construction et nous voyons des résultats. Nous sommes en pourparler avec les entreprises des secteurs de la logistique, de la manufacture, de la banque etc. Je pense que le plus difficile était d'expliquer clairement le Lean Six Sigma aux chefs d'entreprises qui n'ont pas eux-mêmes beaucoup de temps, tout en restant concret. Heureusement que Lean, c'est aller sur le terrain, c'est soi-même retrousser les manches et se plonger dedans. NAMé accompagne ses clients dans toutes les facettes. Nous ne conseillons pas juste d'appliquer une méthodologie, mais nous la mettons en œuvre dans votre société avec vous.

Avez-vous une explication à cet accueil ?
Je crois que les entreprises camerounaises sont conscientes du fait que le marché africain s'ouvre de plus en plus, la concurrence est de plus en plus rude, elles comprennent aussi que tout miser sur la croissance en chiffre d'affaires n'est pas une garantie de survie dans le marché compétitif que devient l'Afrique en général et le Cameroun en particulier. Il faut innover, il faut être efficace, compétitif et les entreprises le comprennent de plus en plus.

L'économie camerounaise, d'après des études, est à 90% contrôlée par des Pme et Pmi. Est-ce un atout pour vous, ou un blocage ?
Un atout… il est beaucoup plus facile de réviser et de changer les processus internes dans une PME. Bien que nous ayons de l'expérience avec des missions Lean dans les multinationales, je dois moi-même avouer que le succès se manifeste beaucoup plus rapidement avec les PME, PMI qu'avec les multinationales, la clé est dans le support absolu ou non du top management pour la mission.

Quelle est votre vision dans les 5 années à venir, pour vous-même d'abord, et pour la compétitivité des entreprises camerounaises ensuite ?
J'espère que dans 5 ans NAMé aura contribué à la généralisation du concept Lean Sigma au Cameroun et que les entreprises camerounaises seront les plus compétitives de la région. En ce qui me concerne, j'espère d'ici là, avoir eu le temps de transmettre au maximum les connaissances que j'ai pu acquérir, au travers des missions que j'ai fait dans le monde entier.

«Le **Lean Management** associé au **Business Process Management** vous permet de réinventer votre entreprise et

Roblain NAMEGNI,
Business Process Manager Lean manager Certifié

Bio-Express

Motivation :
Assister ses clients à exceller en installant une structure efficace et éliminer tous les gaspillages et coûts opérationnels inutiles, constituent pour Roblain quelques unes des raisons principales de sa spécialisation dans
le Business Process Management et Lean Management.

Fonction :
Business Process/Lean Manager

Données de contact :
GSM: +237 656 221 581/ +32 496 074 600
E-Mail: contact@name-group.com

Qualifications :
Roblain Namegni a été entre autres Business process/ Lean Manager à ADPO logistique (actif dans le port d'Anvers – Belgique), Manuchar (opérateur logistique pour Unilever), la Commission Européenne, Euroclear Banque Belgique, Quifeurou Cameroun et plusieurs autres. Il a été manager à Deloitte Belgique où il était responsable des projets d'optimalisation structurelle des sociétés situées dans divers pays d'Europe, d´Amerique Latine, d´Afrique et du Moyen Orient. Il a une vaste connaissance des méthodes d'optimalisation des processus de travail menant à la réduction des coûts ou autres gaspillages opérationnels. La conception et la mise en œuvre des environnements Lean font aussi partie des compétences qu'il a développées au cours des dernières années.

Durant différentes missions menées dans plusieurs secteurs d'activités : logistique, financier, chimique, secteur de la distribution etc., il a acquis une grande expérience dans la gestion et l'optimalisation des activités opérationnelles avec pour bût la réduction des charges et bâtit une compétence solide dans la gestion des projets.

Roblain a un Master en économie appliquée obtenu à l'Université d'Anvers-Belgique. Il est en plus certifié prince 2 gestion de projet et agrée en gestion de processus de travail internes. Il a également conclu avec succès sa certification dans le Lean Sigma management.

Ses principaux projets ont été réalisés à : Société Quifeurou du Cameroun, ADPO logistique, Manuchar, Port d'Anvers, Euroclear Banque, Commission Européenne, Reynaers Aluminium, Solvay, Bekaert, Dexia Banque, Medtronic...

NAMé consulting
Votre spécialiste Lean Sigma management au Cameroun
LEAN - SIGMA MANAGEMENT
Vous souhaiteriez optimaliser toutes vos activités opérationnelles ?
■ Vos charges (in)directes augmentent plus rapidement que vos ventes ?
■ Vos ventes croissent mais votre bénéfice net ne reflète pas cette croissance ?
■ Vos coûts opérationnels sont plus élevés que ceux de la concurrence?
■ Il se produit régulièrement des goulots opérationnels dans vos activités journalières ?
■ Vous aimeriez que les mêmes méthodes de travail soient appliquées dans toutes vos filiales ?
■ Vous souhaiteriez l'avis d'un expert au sujet de vos processus de travail?
CONTACT :
Rue Mermoz - Douala
(237) 6 56 22 15 61 / 6 95 14 49 73
contact@name-group.com
www.name-group.com
N.B : Première consultation gratuite

Répartition du budget par Ministères

Depuis le 2 août 2014, le Président de la République a fixé le cap pour l'année budgétaire 2015, en signant la circulaire numéro 001/CAB/PR, relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'année 2015. Il indiquait dans cette orientation, que le budget devait être préparé en tenant compte de la conjoncture nationale et internationale, et s'appuyer sur des mesures propres à accélérer la croissance économique et la création d'emplois, élever le niveau de vie des populations, et renforcer la compétitivité de l'économie camerounaise. L'élaboration du budget devait aussi « *consolider le budget?programme aussi bien dans son processus de pr paration que dans sa pr sentation et renforcer la discipline budg taire dans son ex cution* ». S'appuyant sur cette circulaire, le Gouvernement a élaboré un budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à
3 746 600 000 Fcfa. Ce montant et bien d'autres innovations sont contenus dans la Loi de Finances 2015, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale, ensuite promulguée par le Président de la République sous le numéro 2014/026 du 23 décembre 2014. Dans le souci de mieux informer le milieu des affaires et le monde économique, Horizon plus consacre ce numéro à cette Loi de Finances, d'abord en présentant des extraits, ensuite en faisant intervenir des experts pour en permettre une meilleure compréhension. Le souhait est que les opérateurs économiques en général, et les décideurs, fidèles lecteurs, puissent avoir un outil qui permettrait d'optimiser leurs décisions au cours de l'année, en prenant en

Les produits et revenus applicables au budget général de la République du Cameroun pour l'exercice 2015 sont évalués à 3 746 600 000 francs CFA et se décomposent de la manière suivante :

(Unité : millions FCFA)

IMPUTATION	LIBELLE	2014	2015
	A - RECETTES PROPRES	**2 703 000**	**3 022 483**
	I - RECETTES FISCALES	**1 878 030**	**2 096 530**
721	IMPOTS SUR LES REVENUS DES PERSONNES PHYSIQUES	176 600	211 015
723	IMPOTS SUR LES BENEFICES DES SOCIETES NON PETROLIERES	272 000	307 000
724	IMPOTS SUR LES REVENUS SERVIS AUX PERSONNES DOMICILIEES HORS CAMEROUN	52 000	92 500
728	IMPOTS SUR LES MUTATIONS ET LES TRANSACTIONS	38 000	40 400
730	TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE ET LE CHIFFRE D'AFFAIRES	760 800	820 000
731	TAXES SUR DES PRODUITS DETERMINES ET DROITS D'ACCISES	227 500	236 000
732	TAXES SUR DES SERVICES DETERMINES	5 000	2 285
733	IMPOTS SUR LE DROIT D'EXERCER UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE	7 900	10 150
734	IMPOTS SUR L'AUTORISATION D'UTILISER DES BIENS OU D'EXERCER DES ACTIVITES	30	30
735	AUTRES IMPOTS ET TAXES SUR LES BIENS ET SERVICES	7 500	11 920
736	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	285 880	306 650
737	DROITS ET TAXES A L'EXPORTATION ET AUTRES IMPOTS SUR LE COMMERCE EXTERIEUR	11 620	21 050
738	DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	33 200	37 530
	II - AUTRES RECETTES	**824 970**	**925 953**
171	REMBOURSEMENTS A L'ETAT DE LA DETTE AVALISEE	0	9 377
172	REMBOURSEMENTS A L'ETAT DE LA DETTE RETROCEDEE	0	49 706
710	DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	13 453	13 453
714	VENTES ACCESSOIRES DE BIENS	79	79
716	VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES	16 666	16 666
719	LOYERS DES IMMEUBLES ET REVENUS DES DOMAINES	3 981	3 981
741	REVENUS DU SECTEUR PETROLIER	733 000	774 900
761	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET ASSIMILES RELEVANT DES APU	38 000	39 000
771	AMENDES ET CONDAMNATIONS PECUNIAIRES	1 415	1 415
	B - EMPRUNTS ET DONS	**609 000**	**724 117**
150	TIRAGES SUR LES EMPRUNTS MULTILATERAUX DIRECTS A L'EXTERIEUR	101 719	132 800
151	TIRAGES SUR LES EMPRUNTS BILATERAUX DIRECTS A L'EXTERIEUR	172 281	213 117
151	EMISSIONS DES BONS DU TRESOR SUPERIEURS A DEUX ANS	280 000	320 000
769	DONS EXCEPTIONNELS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	55 000	58 200
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE L'ETAT (A+B)	**3 312 000**	**3 746 600**

Advans Cameroun confirme sa position de partenaire financier solide par une augmentation de son capital de 34%, renforçant sa capacité à accompagner le développement de sa clientèle

Advans Cameroun a procédé, fin 2014, à une augmentation de son capital, le portant de 2,5 milliards de francs Cfa à 3,35 milliards de francs Cfa, soit une augmentation de 850 Millions de Fcfa.
L'opération a été entièrement souscrite par les actionnaires historiques, qui manifestent ainsi une nouvelle fois leur confiance en la poursuite du développement et de la réussite d'Advans Cameroun.
Advans Cameroun, un Etablissement de Microfinance agréé de 2ème catégorie, a été créé en 2007 par Advans SA SICAR, une société d'investissement basée au Luxembourg, qui s'est associée à la Société Financière Internationale (groupe Banque Mondiale) et à la Société Générale Cameroun. Advans Cameroun se donne pour mission d'accompagner les Micro-entrepreneurs, les très petites entreprises (TPE) et également les Petites et Moyennes Entreprises (PME) souvent exclus du système bancaire traditionnel, en leur proposant des services financiers adaptés à leurs besoins et à leurs situations, notamment les crédits, les dépôts et les services de transfert.
Avec une présence dans les 8 principales villes du pays (Douala, Yaoundé, Bafoussam, Bamenda, Kumba, Garoua, Maroua et Ngaoundéré) à fin 2014, Advans Cameroun comptait plus de 40 000 clients avec un encours de crédit global d'environ 18,7 milliards de francs Cfa et un encours de dépôts d'environ 12,2 milliards de francs Cfa.
Récemment, Advans Cameroun a lancé son projet de crédit agricole, qui vise à offrir des services financiers dans les zones rurales dans son réseau d'agences. Depuis fin 2012, plus de deux mille clients en zone rurale ont pu bénéficier de financements pour un montant cumulé de 3,2 milliards FCFA. Par cette augmentation du capital, Advans Cameroun renforce sa capacité à accompagner la croissance des activités de ses clients.
En dehors du Cameroun, le groupe Advans, réseau international de banques et d'institutions de microfinance qui opère dans six autres pays d'Afrique - le Ghana, la RDC, la Tanzanie, la Côte d'Ivoire, le Nigéria et la Tunisie (ouverture à la clientèle prévue en mars 2015) -, ainsi qu'en Asie, au Cambodge et au Pakistan.

ADVANS CAMEROUN, Société Anonyme au capital de 3.350.000.000 F CFA - N° RC/DLA/2006/B/1153
Etablissement de Microfinance de 2ème catégorie – Arrêté N 07/410/MINEFI du 11/05/07- Décision CNC N 013/DMF/2013 d.. 22/03/13
Siège social : Rond-Point Salle des Fêtes Akwa, BP : 5736 Douala-Cameroun, Tel : +237 2 33 43 79 45 / 2 33 43 79 80

advans CAMEROUN

DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR MINIER EN AFRIQUE CENTRALE

www.cimecameroon.com

CIMEC 2015

2ème Conférence Internationale & Exposition sur les Mines au Cameroun

27 – 29 MAI

PALAIS DES CONGRÈS • YAOUNDÉ • RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

AME TRADE REGIONAL OFFICE
Suite 401 A • IPN BUSINESS COMPLEX
RUE TOKOTO • DOUALA
BP 5102 • CAMEROON

Harry LAPOMAREDE : +44 207 700 4949 / cameroon@ametrade.org
Jude AWAMBENG : +237 677 75 08 68 / jude@ametrade.org
Sarah NKWANYUO : +237 670 58 93 51 / sarah@ametrade.org
Allo MBAH-MBOLE : +237 679 40 81 76 / allo@ametrade.org

ARTICLE SEPTIEME : Les charges du budget général de la République du Cameroun pour l'exercice 2015

(Unité : millions FCFA)

	CHAPITRE	BF		BIP		TOTAL	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
01	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	41 741	44 231	10 500	11 000	52 241	55 231
02	SERVICES RATTACHES A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	9 219	9 967	1 300	1 650	10 519	11 617
03	ASSEMBLEE NATIONALE	14 071	15 821	4 000	3 200	18 071	19 021
04	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	10 630	12 022	3 800	3 000	14 430	15 022
05	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 137	1 137	700	700	1 837	1 837
06	RELATIONS EXTERIEURES	26 355	27 855	2 500	2 750	28 855	30 605
07	ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DECENTRALISATIONC	30 010	34 268	10 500	11 075	40 510	45 343
08	JUSTICE	42 187	42 920	4 072	5 072	46 259	47 992
09	COUR SUPREME	3 910	4 028	500	700	4 410	4 728
10	MARCHES PUBLICS	19 255	19 479	3 500	4 000	22 755	23 479
11	CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT	4 057	4 267	900	900	4 957	5 167
12	DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE	80 600	90 699	6 000	6 100	86 600	96 799
13	DEFENSE	189 922	200 264	8 600	9 000	198 522	209 264
14	ARTS ET CULTURE	2 922	3 272	1 000	800	3 922	4 072
15	EDUCATION DE BASE	153 970	165 073	20 610	23 510	174 580	188 583
16	SPORT ET EDUCATION PHYSIQUE	13 541	14 086	8 000	9 700	21 541	23 786
17	COMMUNICATION	6 468	7 044	3 900	2 500	10 368	9 544
18	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	32 884	34 644	16 368	17 300	49 252	51 944
19	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION	6 926	7 347	5 334	6 500	12 260	13 847
20	FINANCES	41 585	44 424	8 250	4 000	49 835	48 424
21	COMMERCE	4 094	4 574	1 500	1 600	5 594	6 174
22	ECONOMIE, PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	9 603	7 590	38 199	33 173	47 802	40 763
23	TOURISME ET LOISIRS	2 979	3 404	6 300	6 300	9 279	9 704
24	ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	211 837	226 978	20 791	24 500	232 628	251 478
25	JEUNESSE ET EDUCATION CIVIQUE	5 373	6 168	3 673	3 700	9 046	9 868
26	ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	2 961	3 236	3 500	3 925	6 461	7 161
27	MINES, INDUSTRIE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	3 878	4 211	5 500	5 600	9 378	9 811
28	AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL	41 056	43 521	57 305	65 171	98 361	108 692
29	ELEVAGE, PECHES ET INDUSTRIES ANIMALES	13 593	15 041	16 330	16 671	29 923	31 712
30	EAU ET ENERGIE	5 579	5 692	103 217	120 296	108 796	125 988
31	FORETS ET FAUNE	12 954	13 846	4 871	4 910	17 825	18 756
32	EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	3 672	5 072	12 805	14 113	16 477	19 185
33	TRAVAUX PUBLICS	65 864	71 709	196 728	254 044	262 592	325 753
34	DOMAINES, CADASTRE ET AFFAIRES FONCIERES	13 723	14 236	7 106	8 350	20 829	22 586
35	HABITAT ET DEVELOPPEMENT URBAIN	17 807	22 053	62 381	81 173	80 188	103 226
36	PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, ECONOMIE SOCIALE ET L'ARTISANAT	4 788	5 013	6 989	7 347	11 777	12 360
37	SANTE PUBLIQUE	91 370	106 696	74 500	100 370	165 870	207 066
38	TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	3 663	3 882	700	750	4 363	4 632
39	AFFAIRES SOCIALES	4 566	4 810	1 666	1 400	6 232	6 210
40	PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	3 841	4 008	733	1 000	4 574	5 008
41	POSTES ET TELECOMMUNICATION	11 859	12 573	27 400	31 100	39 259	43 673

HAVANA ROOM
RHUM • CIGAR • SPIRITUEUX
LATIN LOUNGE
Ambiance Latino - Jazz Latin - Salsa
Vivez des Moments Inédits
446 Rue TOKOTO Douala- Cameroun
Tél. : +237 698 36 13 02 Email: havanacamroom@gmail.com

(Unité : millions FCFA)

	CHAPITRE	BF		BIP		TOTAL	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
42	TRANSPORTS	5 351	5 863	2 500	2 300	7 851	8 163
43	FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE	11 160	12 206	1 445	1 150	12 605	13 456
44	ELECTIONS CAMEROON	9 636	9 636	1 500	1 000	11 136	10 636
45	COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES	720	720	500	500	1 220	1 220
46	SENAT	12 200	12 200	3 000	3 000	15 200	15 200
47	REPORT DE CREDITS	2 000	2 500	5 000	5 000	7 000	7 500
48	CHAPITRES ORGANISMES	1 307 517	1 410 286	786 473	922 000	2 093 990	2 332 286
49	PENSIONS	155 000	183 000				
50	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	348 200	331 300				
45	DEPENSES COMMUNES	198 483	235 314				
50	CHAPITRES COMMUNS FONCTIONNEMENT	701 683	749 614				
51	TOTAL DEPENSES COURANTES (A)	2 009 200	2 159 900				
52	DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE - Principal - Intérêts	104 400 80 900 23 500	109 500 79 000 30 500				
53	DETTE PUBLIQUE INTERIEURE - Principal - Intérêts	104 400 183 100 15 300	327 200 312 700 14 500				
54	TOTAL SERVICE DE LA DETTE (B)	302 800	436 700				
55	PARTICIPATIONS	45 000	45 000				
56	REHABILITATION / RESTRUCTURATION	25 000	30 000				
57	INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT	143 527	153 000				
58	DEPENSES EN CAPITAL ORGANISMES	786 473	922 000				
59	DONT FINANCEMENT EXTERIEUR	291 000	425 000				
60	TOTAL DEPENSES EN CAPITAL (C)	1 000 000	1 150 000				
61	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE L'ETAT (A+B+C)	3 312 000	3 746 600				

CHAPITRE SEPTIEME : AFFECTATION DE CERTAINES RECETTES

ARTICLE HUITIEME : Le montant des ressources destinées à approvisionner le fonds de soutien aux victimes des catastrophes et calamités naturelles est fixé à FCFA deux milliards (2 000 000 000) pour l'exercice 2015.

ARTICLE NEUVIEME : Le plafond des ressources destinées à approvisionner le compte d'affectation spéciale pour la régulation des marchés publics est fixé à FCFA huit milliards (8 000 000 000) pour l'exercice 2015.

ARTICLE DIXIEME : Le plafond des ressources destinées à approvisionner le compte d'affectation spéciale pour le soutien de la politique culturelle est fixé à FCFA un milliard (1 000 000 000) pour l'exercice 2015.

ARTICLE ONZIEME : Le montant des ressources destinées à approvisionner le compte d'affectation spéciale pour la modernisation de la recherche dans les universités d'Etat est fixé à FCFA neuf milliards six cent millions (9 600 000 000) pour l'exercice 2015.

ARTICLE DOUZIEME : Le plafond des ressources destinées à approvisionner le compte d'affectation spéciale pour le dispositif et le soutien de l'activité touristique est fixé à FCFA un milliard (1 000 000 000) pour l'exercice 2015.

ARTICLE TREIZIEME : Pour l'exercice 2015, la contribution du budget de l'Etat destinée à approvisionner le Fonds Semencier, est fixée à FCFA un milliard (1 000 000 000).

ARTICLE QUATORZIEME : Le plafond du compte d'affectation spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement est fixé à FCFA cinq cent millions (500 000 000) pour l'année 2015.

ARTICLE QUINZIEME : Le plafond des taxes à reverser au Fonds Spécial de Développement Forestier est fixé à FCFA deux milliards (2 000 000 000)) pour l'exercice 2015.

ARTICLE SEIZIEME : Le montant à prélever sur le produit de la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP) au titre de la redevance d'usage de la route, est fixé à FCFA soixante milliards (60 000 000 000) pour l'exercice 2015.

ARTICLE DIX-SEPTIEME : Le plafond des ressources destinées à approvisionner le Fonds Spécial des Télécommunications est fixé à FCFA quatorze milliards (14 000 000 000)) pour l'exercice 2015.

ARTICLE DIX-HUITIEME : Le plafond des ressources destinées à approvisionner le Fonds Spécial des Activités de sécurité Electronique est fixé à FCFA un milliard (1 000 000 000)) pour l'exercice 2015.

ARTICLE DIX- NEUVIEME : Le plafond des ressources destinées à approvisionner le compte d'affectation spéciale pour le développement du secteur postal est fixé à FCFA un milliard (1 000 000 000)) pour l'exercice 2015.

ARTICLE VINGTIEME : Le plafond des ressources destinées à approvisionner le compte d'affectation spéciale pour la production des documents sécurisés de transport est fixé à FCFA trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) pour l'exercice 2015.

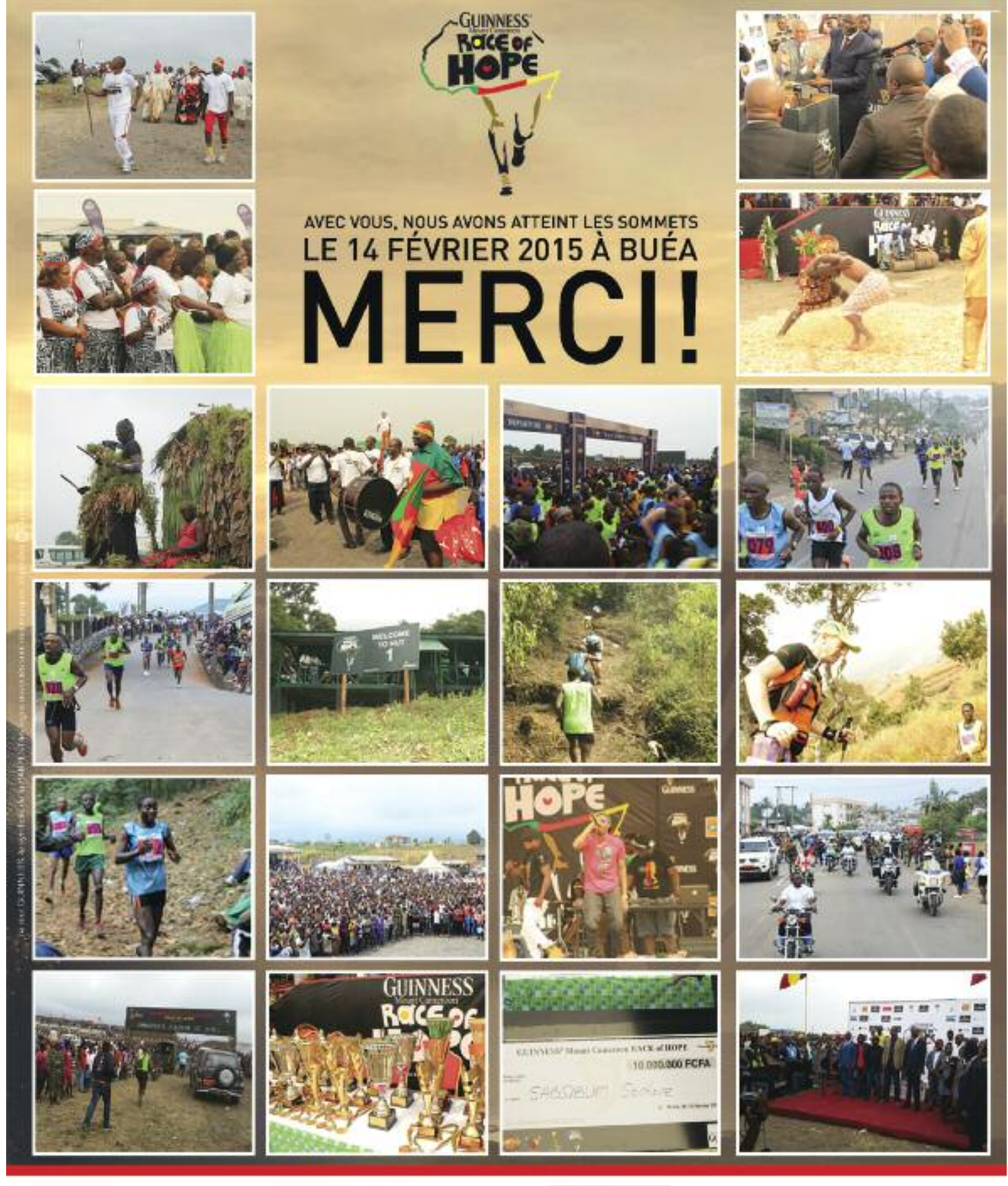

MISTER CLEAN

TRAVAUX - INDUSTRIES - MAINTENANCE

C'est tout le nettoyage PARTOUT AU CAMEROUN

HYGIENNE ET ASSAINISSEMENT

TRAVAUX PONCTUELS

ESPACES VERTS

NETTOYAGES SPECIFIQUES

NETTOYAGE INDUSTRIEL

ENTRETIEN DES LOCAUX

NETTOYAGE SYSTEM'S

MISTER CLEAN

Centre de formation

Equipements de nettoyage

Techniciens de surface à l'œuvre

Maintenanciers

E-mail: misterclean87@gmail.com

DOUALA : Siège Social et Direction Générale
302, Rue Dicka Mpondo Akwa-Douala Bar . BP: 09
Tél. : (237) 233 429 054 / 243 780 896
Fax: (237) 233 431 587

Votre auxiliaire en bâtiments

YAOUNDE : Agence Centrale
Sis derrière ancien FONADER BP: 990
Tél.: (237) 222 018 177 / (237) 243 775 309

Tout le monde passe à la trappe

Si la loi de Finances (LF) pour l'exercice 2015 a apporté des changements significatifs pour les sociétés avec la baisse du taux de l'IS qui passe de 35% à 30%, c'est presque effarant de constater avec quelle facilité, la progressivité par tranche a été abandonnée pour le calcul de l'IRPP dans la tranche des revenus des personnes physiques comprise entre 0 et 5 000 000 F CFA, tout comme la suppression de l'abattement de 500 000 F CFA qui permettait aux petits contribuables de déduire une part forfaitaire de charge au titre des frais professionnels. Bien plus, la hausse de l'acompte IS de 1 à 2% et le relèvement conséquent du minimum de perception de 1 à 2% sera perceptible pour les grandes entreprises.
Au total, les changements survenus peuvent être regroupés dans deux vases au vu de leur importance significative, à savoir les changements relatifs à l'IS et à l'IRPP d'une part et ceux ayant trait aux autres impôts et aux procédures fiscales d'autre part.

I- DES INNOVATIONS RELATIVES A L'IS ET A L'IRPP

1- Assujettissement de plein droit de toutes formes d'établissement de micro-finances à l'Impôt sur les sociétés.
Dans la continuité des réformes entamées par la LF 2011, la LF 2015 vient clarifier l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés (IS) des établissements de micro finance quelle que soit leur forme juridique ou leur nature.

2 - Plafonnement de la déductibilité des redevances versées pour l'utilisation des brevets, marques, dessins et modèles à 2,5%.
Avant la LF 2015, les sommes versées à ce titre étaient admises en déduction pour l'intégralité de leur montant sauf lorsqu'elles profitaient à une entreprise située hors de la CEMAC et participant à la gestion ou au capital d'une entreprise camerounaise. Désormais, la déduction de cette somme est plafonnée à 2,5% du bénéfice imposable avant déduction des frais en cause. La différence est considérée comme distribution de dividende et par conséquent soumise non seulement à l'IS mais aussi à l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers (IRCM).

3 - Haro sur le paiement en espèce, la LF 2015 rejette la déductibilité des charges de plus 500 000F payées en espèce.
Jusqu'alors fixé à 1 000 000F CFA, le législateur a ramené à 500 000 F CFA le plafond de déductibilité pour les charges payées en espèces. Si les banques peuvent se frotter les mains en raison d'une accentuation conséquente de la bancarisation, la mesure posera un frein réel aux métiers de terrain et donnera du fil à retordre aux opérations ponctuelles avec les commerçants et transporteurs routiers adeptes du paiement cash.

4 - Obligation de renseignement sur les porteurs des titres des sociétés anonymes.
La LF 2015 fait désormais obligation aux sociétés anonymes de tenir un registre nominatif des titres qu'elles émettent, côtés et paraphés par le greffe du tribunal du lieu de situation et renseignant sur les noms, prénoms et domicile des titulaires des acquéreurs et des cessionnaires de titres nominatifs ou au porteur ainsi que les opérations de transfert de nantissement et de séquestre des titres. Cette obligation est d'ailleurs assortie d'une amende de 1 000 000 de FCFA en cas de non déclaration dans les délais. Pour rappel, les sociétés anonymes émettent des actions et des obligations qui peuvent revêtir la forme de titre nominatif ou celle de titre au porteur.

5 - Baisse du taux de l'IS de 35 à 30% et relèvement du taux de l'acompte et du minimum de perception de 1 à 2% pour les contribuables du régime réel.
La baisse du taux de l'IS de 35 à 30% est une des mesures phare de la loi de finance 2015, analysée comme une source d'attractivité pour les opérateurs économiques étrangers et qui sera sans doute appréciée par tous les opérateurs économiques nationaux, mais elle cache mal le rehaussement du simple au double de l'acompte mensuel d'impôt et du minimum de perception en fin d'année, tant il est vrai que beaucoup d'opérateurs économiques ont l'habitude de payer plus le minimum de perception que l'IS en fin d'année, eût égard à la faiblesse de leurs bénéfices. Pour ne prendre que l'acompte d'une société de distribution de produits alimentaires qui réalise un CA de 5 000 000 000 F CFA par exemple, le minimum de perception en principal est égal à 5 000 000 000 x 2% = 100 000 000 de F CFA au lieu de 50 000 000 de F CFA par le passé (5 000 000 000 x 1%).

En revanche, il faudrait qu'il réalise un bénéfice supérieur à 259 740 259 (100 000 000 x100/38,5) pour ressentir la baisse de l'IS soit un taux de bénéfice d'au moins 5% (259 740 259 x 100/5 000 000 000) peu envisageable dans le secteur.

6 - Confusion du taux de l'IS et de l'IRPP à 30%, suppression de l'abattement forfaitaire de 500 000 F CFA et de la progressivité par tranche dans le calcul de l'IRPP.
C'est par une simple formule de renvoi que le taux de l'IRPP est désormais confondu à celui de l'IS à l'exception des revenus salariaux. Après la suppression du quotient familial en 2004, il s'agit là d'un deuxième coup de canif apporté aux petits revenus. Désormais les taux progressifs de 10% pour les revenus inférieurs à 2 000 0000, de 15% pour les revenus compris entre 2 000 001 et 3 000 000 et 25% pour les revenus compris entre 3 000 0001 et 5 000 000 sont limités aux seuls revenus salariaux. Les autres revenus de personnes physiques exception faite des revenus de capitaux mobiliers et des plus-values de tous genres sont tout simplement passible de 30% pour la détermination de l'IRPP au même titre que l'IS. Même l'abattement de 500 000F CFA qui avait été considérée comme mesure d'accompagnement de la suppression du quotient familial a fait long feu.

7 - Haro sur les primes versées aux sportifs, les commissions versées aux membres de commissions ad 'hoc ou permanents, primes de sessions et gratifications allouées aux membres de conseils d'administration des établissements publics administratifs, des entreprises publiques et parapubliques.
Ils sont désormais soumis à une retenue libératoire de 16,5% au titre des revenus non commerciaux, à ne pas confondre avec les salaires mensuels qui ont toujours été imposés. Justice après les scandales financiers révélés par la campagne désastreuse des lions indomptables au Brésil ou application des règles de gouvernance prescrites, toujours est-il que ces rémunérations qui échappaient indument à l'IRPP sont désormais expressément soumis à l'impôt.

8-Relèvement du taux du précompte sur loyer.
Le précompte sur loyer passe de 10% à 15%. Pour rappel le précompte sur loyer est retenu à la source par les locataires pour le compte de leur bailleur si ces locataires sont des personnes morales, ou s'il s'agit de personnes physiques relevant du régime du réel ou encore les Administrations et Etablissements publics.

AFRICA IMMOBILIER
Portail d'annonces immobilières au Cameroun
Achetez, louez ou vendez votre bien
www.africa-immobilier.cm
Consultez gratuitement
les annonces immobilières
sur le site Internet
dans le magazine papier couleur
Avec votre Smartphone ou tablette grâce à l'application mobile
Yaoundé : 2e étage, Immeuble Hajal Massad - Carrefour Warda - Tel : 695 68 62 75 - 671 89 92 46
Douala (Akwa) : 2è etg Immeuble Ancienne direction Nobra, en face du Centre divisionnaire des impots de Douala3 - Tel : 695 51 94 06 - 650 87 81 79

UACam-Vie
change de nom et devient
SUNU Assurances
L'assurance, c'est notre métier. Depuis plus de 15 ans, nous avons choisi d'assurer la vie, les projets, la santé, l'immobilier et bien plus encore. Nous, nous sommes le Groupe SUNU présent dans 11 pays d'Afrique.
Aujourd'hui au Cameroun, UACam-Vie change de nom pour devenir SUNU Assurances Vie.
SUNU Assurances
Notre métier, l'assurance.

Tout le monde passe à la trappe (suite et fin)

1 - Instauration du minimum de perception pour le calcul du droit d'accises sur le tabac et les boissons alcooliques.
Cette situation est à l'origine du frémissement constaté au début de l'année sur le prix des boissons alcooliques quoi que les velléités de hausse de prix des boissons alcooliques aient été rapidement étouffées, on est en droit de se demander pour combien de temps.

2 - Consécration de la non déductibilité de la TVA sur les charges d'un montant supérieur ou égal à 100 000F CFA et l'interdiction du remboursement de la TVA sur les factures payées en espèces.
L'abaissement de ce taux qui passe de 1 000 000 de F CFA à 100 000F CFA oblige désormais à l'utilisation des solutions palliatives telles que les cartes bancaires et autres terminaux substituts de la « paper money » pour les petites courses des entreprises. Comme corollaire à ceci, aucune demande de remboursement ou de compensation ne peut être introduite sur la base de factures payées en espèces.

3 - Obligation pour les entreprises domiciliées hors du Cameroun et soumise à la taxe spéciale sur les revenus (TSR) de faire figurer sur leurs factures le montant brut de la transaction ainsi que la TSR qui doit être retenue par les clients locaux et reversé au trésor public camerounais.
Cette mesure s'accompagne de l'obligation qui leur est faite au paiement des impôts autres que l'IS pour lesquels ils sont redevables réels et de la retenue de ceux pour lesquels ils ne sont que des redevables légaux. S'agit-il là d'un début de retour au droit commun pour le contrôle direct de ces entreprises dont l'intermédiation fiscale est assurée par leurs représentants fiscaux ?

4 - Consécration de la compétence exclusive de l'administration fiscale pourl'assiette, le recouvrement et le contrôle des impôts, taxes et redevances du secteur minier.
Cette consécration s'accompagne de l'insertion dans le Code Général des impôts des règles y relatives. Elle va en droite ligne d'une normalisation fiscale comme ce fut déjà le cas antérieurement avec le Programme de sécurisation des recettes forestières dans le secteur bois.

5 - Exclusion des communautés villageoises dans la répartition du produit de la redevance forestière annuelle (RFA).
Cette exclusion vient sonner le glas pour une pratique dont la gestion n'était pas toujours saine et qui consistait à reverser une quote-part de la RFA aux populations bénéficiaires. Elle était même source de division au sein de certaines communautés villageoises. La part de ces populations étant reversée aux communes bénéficiaires, on peut s'inquiéter cependant que ces populations perdent le droit de regard et la veille jusqu'alors assurée sur leur patrimoine ancestral que sont ces forêts.

6 - Institution du suivi électronique de la facturation de la TVA pour les entreprises relevant du régime du réel.
S'il ne s'agit pas encore de la facture normalisée proposée par certains professionnels de la fiscalité, il faudra attendre l'arrêté du MINFI pour en apprécier les contours.

7 - Instauration des frais des poursuites au profit des porteurs de contrainte.
Son taux est de 1% du montant de la dette pénalité incluse, plafonné à 100 000F CFA. Ces frais figureront désormais sur la mise en demeure valant commandement de payer, les actes de saisies ou de ventes engagées par l'administration fiscale etc….

8 - Révision à la hausse de l'amende de 100 000 F CFA à 1 000 000 de F CFA pour dépôt d'une déclaration ressortant un impôt néant ou un crédit d'impôt après mise en demeure.
Jusqu'alors fixée à 100 000F CFA, cette sanction a vu son montant s'envoler à 1 000 000 de FCFA et son champ d'application s'élargir, elle s'applique dorénavant en cas de non dépôt dans les délais des déclarations de fin d'année.

9 - L'abandon du paiement d'une consignation égale à 10% de la partie non contestée de l'impôt en premier ressort de la phase administrative du contentieux fiscal.
Cette consignation véritable épée de Damoclès sur le contentieux réintroduite à tort l'année dernière, mal acceptée de tous a fait long feu. Dorénavant seul le recours gracieux préalable auprès du ministre est astreint au paiement de 15% contre 10% antérieurement, soit là aussi, une augmentation regrettable de 5%.

10 - Révision à la baisse de 2 à 1 an de la période d'exonération temporaire dont bénéficient les entreprises nouvelles.
Le bénéfice de la deuxième année d'exonération de patente devient l'apanage exclusif des entreprises nouvelles relevant d'un centre de gestion agré.

Voilà sans exhaustivité quelques points qui marquent à n'en point douter la LF 2015.

NGONKEU NKUISSEU Hugue
Conseil Fiscal agréé CEMAC N°CF112
Membre de l'ONCFC N°1263
Tél.33 44 35 50/99 65 88 46

HUAWEI
Huawei Ascend Mate 7
Système d'exploitation : Android 4.4 Kit Kat EMUI 3.0
Processeur : 1.8GHz
Nombre de processeurs : 3
Mémoire ROM : 16Go
Mémoire RAM : 2Go
Caméra Principale : 13 MP AF
Caméra frontale : 5 MP
Résolution de l'écran : 6 pouces FHD IPS LCD
Dimensions : 157mm(L) x 81mm(l)
Réseaux : 4G LTE Cat6, 3G, 2G, DC HSDPA, H
Capteurs : Accéléromètre, Capteur de proximité, Capteur de luminosité, Boussole, Gyroscope, Puce GPS / AGPS
Batterie : 4100 Mah Li-Polymer
Connectivité sans fil : Bluetooth 4.0, Bluetooth Low Energy (BLE), Wi-Fi 802.11 a/b/g/n (Wi-Fi Direct, Wi-Fi WPS), NFC
Epaisseur : 7.9mm
Poids : 185g
Des Courbes Fluides
Vous n'avez jamais vu un smartphone comme Huawei Ascend Mate 7. Les coins inférieurs de sa coque suivent une conception naturelle et fluide, telles des gouttes d'eau tombant sur une surface de verre. Cette courbe finement équilibrée s'intègre facilement dans votre main. Un plaisir à tenir, un plaisir à utiliser.
www.huawei.com
MAKE it POSSIBLE

Une loi pour consolider la relance économique

La loi N°2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2015 promulguée le 23 décembre dernier par le Président de la République est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2015.

Cette loi de Finances qui sous-tend le Programme économique, financier, social et culturel du Cameroun pour l'année 2015, s'équilibre en recettes et en dépenses au montant de 3.746,6 milliards de F CFA contre 3.312 milliards de F CFA en 2014, soit une hausse de 434,6 milliards de F CFA en valeur absolue et de 13,12% en valeur relative.

En effet, à l'Assemblée nationale, notre Premier ministre, Philémon Yang, a justifié cette augmentation par le fait que le gouvernement prévoit une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'ordre de 6,3% et une nette augmentation des recettes budgétaires en raison de l'entrée en vigueur de la loi du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé au Cameroun.

> D'après le premier ministre lui même, il serait téméraire de ne pas le croire, la grande majorité des actions contenues dans la loi de finance 2015 vise le parachèvement du premier cycle triennal du budget-programme, à savoir la période 2013-2015, et la consolidation des choix prioritaires indispensables pour conduire le Cameroun vers son émergence.

Il a également cité les activités préparatoires des Coupes d'Afrique des Nations de football féminin et masculin que va abriter notre pays respectivement en 2016 et en 2019, ainsi que d'autres grands projets prioritaires à fort impact sur la croissance économique.

Dans ses grandes lignes, le projet de loi des finances 2015 situe les dépenses d'investissement à 1.150 milliards de F CFA contre 1000 milliards de F CFA en 2014, soit une augmentation de 150 milliards de F CFA en valeur absolue.

Sur le plan infrastructurel, un accent particulier sera mis sur l'amélioration quantitative et qualitative du réseau routier national, notamment la construction de la première section de l'autoroute Douala-Yaoundé, le démarrage effectif des travaux de l'autoroute Kribi-Edéa, dont la première phase porte sur le tronçon Lolabé-ville de Kribi, la poursuite des travaux de construction du deuxième pont sur le Wouri à Douala, la construction d'un pont et des voies d'accès sur le Mayo Soulabé à Banyo, ainsi qu'une cinquantaine d'autres ouvrages d'art à travers le pays.

En ce qui concerne l'hydraulique, un accent sera mis sur le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé à partir du fleuve Sanaga, la réalisation des projets d'adduction d'eau dans sept chefs-lieux de région, la réhabilitation des stations Scan-Water à travers le pays, la construction de plus de 300 systèmes d'alimentation en eau potable dans les villes secondaires et en milieu rural, ainsi que la construction de 277 forages dans six régions.

Sur le plan énergétique, il sera question en 2015 de poursuivre non seulement les travaux de construction des barrages de Mekin, Lom-Pangar et Memve'ele, mais aussi le programme d'électrification rurale dans environ 250 localités.

En ce qui concerne l'éducation de base, elle envisage également le recrutement de 3.060 nouveaux instituteurs de l'enseignement général, pour réduire le nombre de maîtres de parents à l'école primaire publique ; l'équipement de 50 centres d'alphabétisation à travers le pays ; la construction de 40 nouveaux logements d'astreinte au bénéfice des enseignants du primaire pour les stabiliser dans les zones rurales enclavées et frontalières et même le transfert aux collectivités territoriales décentralisées d'au moins 74% des ressources d'investissement du secteur.

Sur le plan fiscal, elle entend alléger la pression fiscale sur les entreprises, notamment par la réduction de 35 à 30% du taux de l'impôt sur les sociétés (Art 17 CGI), le relèvement du taux de l'impôt minimum forfaitaire de 1% à 2% (Art 21 à 69), la suppression de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les commissions perçues par les agences de voyages sur les vols internationaux (Art 127), l'exclusion du remboursement des crédits de la TVA générés par les transactions réalisées en espèces (Art 143 et 149), ainsi que le recouvrement du droit de timbre d'aéroport par les compagnies aériennes (Art 605 et suivants).

Il convient aussi de relever en terme de nouveautés pour 2015, l'instauration du suivi électronique des facturations des entreprises en matière de TVA (Art.L8bis) ; la rallonge du délai d'information du contribuable de 8 à 15 jours (Art.L13) ; la suppression de la consignation de 10% des frais contestés à la première étape du recours contentieux (Art L119 et L124) ; l'exigence d'une seule pièce, l'attestation de non redevance, pour les procédures administratives (Art C24).
Si le gouvernement a voulu orienter sa politique fiscale sur l'amélioration du climat des affaires, c'est pour consolider la relance économique. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les nouvelles dispositions exécutables dès janvier. Aussi, conformément aux dispositions de la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat, l'année 2015 sera la troisième année d'expérimentation du budget-programme, assis essentiellement sur un mécanisme axé sur les autorisations d'engagement sur trois exercices, déclinées en crédits de paiement annuels.
D'après le premier ministre lui même, il serait téméraire de ne pas le croire, la grande majorité des actions contenues dans la loi de finance 2015 vise le parachèvement du premier cycle triennal du budget-programme, à savoir la période 2013-2015, et la consolidation des choix prioritaires indispensables pour conduire le Cameroun vers son émergence.
Sur ce, la population languissante, devra encore avoir les yeux rivés sur l'exécution du budget d'investissement public, en attendant le jour où elle bénéficiera dans leur vie quotidienne, des fruits des projets financés.

CABINET D'AVOCATS Maître SOHAING NEIM Sylvestre Brazza Avocats au Barreau du Cameroun

110 Boulevard de la Liberté, Résidence Kassap Akwa, 2ème Etage, Porte n°4BP 84 Douala CAMEROUNTél. 233426367/ 243126967/ 670246494/ Fax. 233426083
Site Internet. www.snconseils.com
NC: P107000120338T

FINANCIAL HOUSE S.A
Etablissement de Microfinance de 2è catégorie
Agrément N° 034/MINEFI du 10 mars 2005
B.P: 4531 YAOUNDE

Avec et pour les femmes

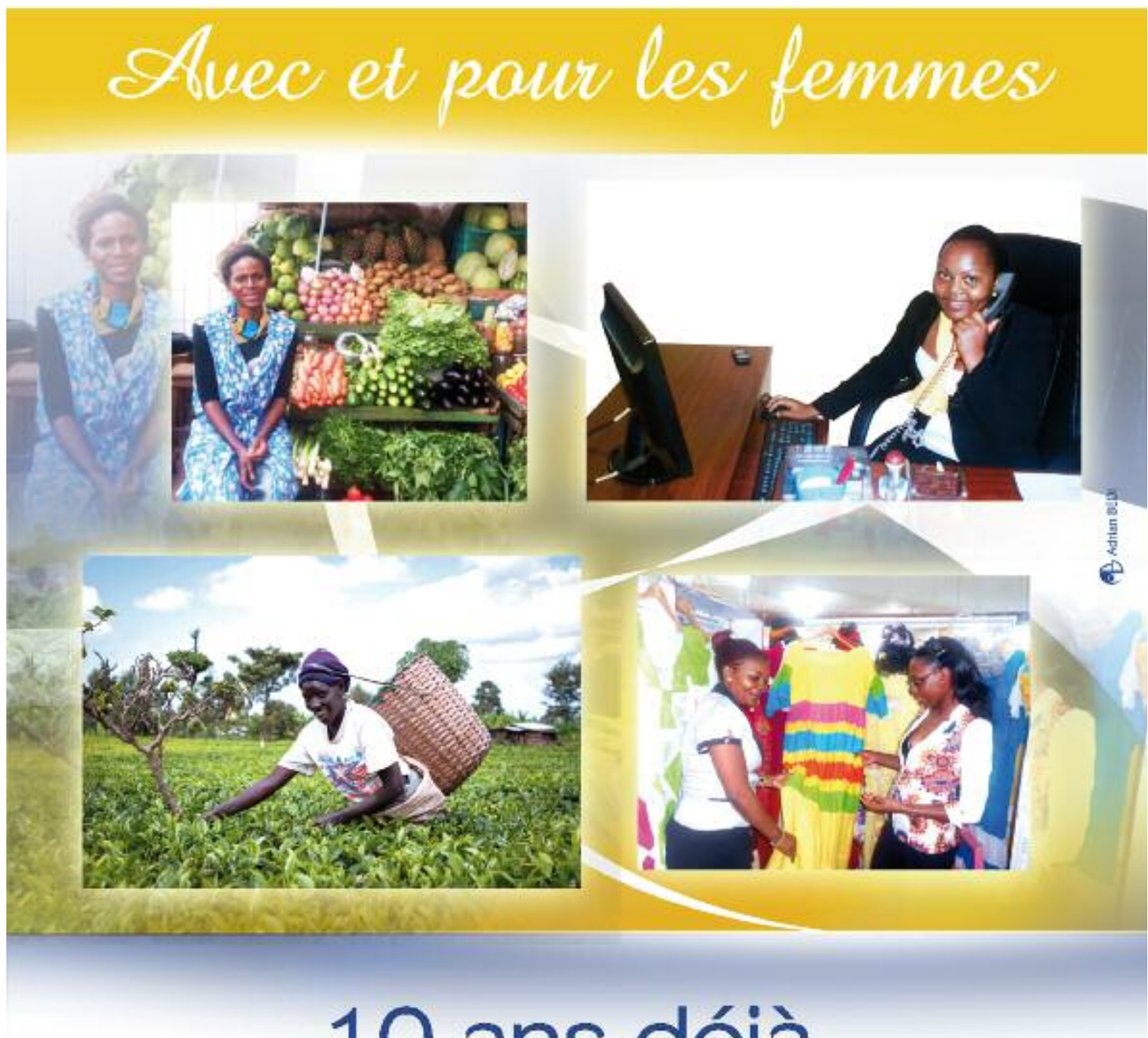

10 ans déjà
Votre épargne toujours en sécurité

Siège social: Hippodrome, Place de l'Hôtel de ville-Yaoundé
Tel: (+ 237) 222 22 60 64
www.financialhouse.cm

Comment avez-vous accueilli la nouvelle Loi de Finances, qui prévoit une augmentation du taux de l'impôt minimum forfaitaire de 1% à 2% ?

Nous sommes habitués aux surprises de la réforme fiscale au Cameroun qui dans le souci de régler les problèmes particuliers de l'Administration pénalise tout le monde, même les contribuables de bonne foi. Cette mesure aurait pour but d'appréhender la matière imposable dissimulée par les contribuables qui ont choisi de réaliser les résultats déficitaires chaque année mais ne ferment pas.

Le législateur a choisi une solution de facilité qui vise à sécuriser les recettes de l'Etat en pénalisant les contribuables de bonne foi, du fait de son caractère général. Les entreprises dont les déficits résultent de la réalité économique de leur exploitation vont voir leur charge fiscale minimale doubler, alors que le système fiscal au Cameroun est déclaratif, ce qui permet à l'Administration à travers son droit de contrôle de redresser au besoin les opérations ayant généré des déficits artificiels.

Le doublement du Minimum de Perception risque d'affecter les entreprises industrielles (dont nous faisons partie) qui réalisent un volume important en chiffre d'affaires mais à très faible marge du fait de la concurrence, de la contrefaçon, de la contrebande, des produits importés à bas prix.

Mathématiquement, avec un minimum de perception de 2,2%, les entreprises devront réaliser un bénéfice net avant impôt supérieur à 6,6% de leur chiffre d'affaires, pour être imposables à l'impôt sur le bénéfice au taux de 33%. Nous savons que dans le contexte actuel, une croissance de 2% par an sur le chiffre d'affaires est hypothétique dans le secteur industriel. L'IS deviendra dans ce cas un impôt sur le chiffre d' affaires au taux de 2,2% car la réduction du taux de l'IS à 33% (CAC compris) sera inopérante pour ces entreprises.
Pour les entreprises réalisant de fortes marges et dont un bénéfice fiscal important, le doublement du taux de l'acompte IS à 2,2% et par conséquent du Minimum de perception n'aura qu'un effet sur la trésorerie au cours de l'exercice.

Pour comprendre, à quoi correspond cet impôt « minimum de perception » et que représentait-elle en terme de dépense jusqu'ici pour votre entreprise ?

Le minimum de perception est l'impôt minimum qu'une entreprise devra payer en fin d'année en matière d'impôt sur les sociétés. En fin d'année, une comparaison est faite entre l'impôt sur les sociétés calculées au taux de 33% (CAC compris) sur le bénéfice fiscal (Bénéfice comptable plus les réintégrations des charges non déductibles et la déduction des produits non imposables) et ce minimum est égal à 2,2% du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice. L'impôt à payer est le plus élevé entre les deux.

> A titre de rappel en ce qui concerne les contribuables relevant du régime simplifié, les taux de minimum de perception majorés de CAC demeurent fixés à 3,3% pour les commerçants non-importateurs et à 5,5% pour les commerçants importateurs et tous les prestataires de service.

Une entreprise qui réalise un bénéfice fiscal déficitaire doit payer le minimum de perception tel que calculé ci-dessus. Par le mécanisme de l'acompte IS payé chaque mois, l'Administration allège le payement de minimum et en fin d'année, seul le minimum sur le chiffre d'affaires de décembre est payé.

C'est un impôt et non une charge d'activité ordinaire. Pour nous, elle représentait avant 1,1% de notre chiffre d'Affaires et devra désormais représenter 2,2%.

Quelles seront les implications d'une telle augmentation sur vos activités ?

Comme précisé plus haut, cet impôt n'est pas une charge directe d'exploitation. Si nous réalisons un bénéfice fiscal important, l'IS à 33% sera supérieur au minimum et dont aucune conséquence. Par contre, si c'est le minimum qui est supérieur à 33% et supérieur au 1,1% d'avant, le résultat net sera minoré de la différence. Nos actionnaires ne seront pas contents car, le dividende à distribuer sera affecté.

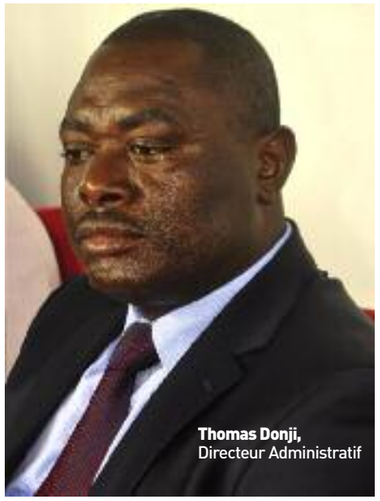

Thomas Donji,
Directeur Administratif

Les prix de vos produits vont-elles augmenter obligatoirement, ou vous allez supprimer certains postes de dépenses ?

Cet impôt n'affecte pas le prix de revient de nos produits. Nous aurons plutôt un effet sur la trésorerie car, l'acompte IS ayant doublé, nous payerons tous les mois le double de ce qu'on faisait avant. Comme son nom l'indique, c'est un acompte à imputer sur l'IS final en fin d'exercice.

A titre de rappel en ce qui concerne les contribuables relevant du régime simplifié, les taux de minimum de perception majorés de CAC demeurent fixés à 3,3% pour les commerçants non-importateurs et à 5,5% pour les commerçants importateurs et tous les prestataires de service.

Le relèvement du taux de l'acompte concerne les opérations réalisées à compter du 1er janvier 2015 et dont les déclarations seront faites au plus tard le 15 février 2015. En conséquence, le relèvement du minimum de perception n'est applicable que sur les soldes à payer pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 à déposer avant le 15 mars 2016.

GLOBAL SERVICES
& COMMUNICATION
AGENDA - IMPRIMERIE - SÉRIGRAPHIE & GADGETS PUB
DOUALA - BONAPRISO - BP: 11094 DOUALA - CAMEROUN
TÉL.: (237) 243 03 28 20 - 243 05 55 97 - 677 77 22 78 - EMAIL: CONTACT@HORIZON-PLUS.CM
ORGANISEURS & CONFÉRENCIERS

La planète victime du succès du téléphone mobile.

La 15eme journée mondiale sans téléphone portable s'est déroulée en début du mois de février 2015, sous le thème « l'environnement de la planète terre» Occasion de relever une fois de plus les effets néfastes de cet outil sur la santé humaine.

La 15ème campagne des Journées Mondiales sans téléphone portable des 6, 7, 8 février 2015 avait pour thème *' L environnement de la plan te terre* Le mode d'emploi de cette journée mondiale, d'après son inventeur Phil Marso, est simple: ne pas utiliser son téléphone portable le 6 février pour savoir quelle relation on entretient avec son appareil. Il est en effet devenu impossible aujourd'hui de se séparer de son téléphone portable. Les relations humaines sont
désormais formatées suivant cet outil technologique. Son introduction dans la société africaine s'est faite à une vitesse de lumière. Le téléphone portable, au départ un objet de luxe, est très vite devenu un mode de vie, au point où celui qui perd son portable de nos jours pour une journée à l'impression d'être coupé du monde pendant 5 ans. Cet attachement au téléphone portable se fait malheureusement dans la société africaine en toute naïveté et insouciance. Personne n'est en effet conscient des dangers qu'il encourt en l'utilisant, personne ne se pose même la question de savoir si

cet objet peut avoir un effet sur la santé, et pourtant.

Effets dévastateurs sur l'environnement.

En plus des effets négatifs sur la santé, relévés par différentes études, l'environnement, quant à lui, est aussi de plus en plus menacé par le téléphone portable. *' Si l av nement du t l phone portable a boulevers notre mode de communication dans la soci t et modifi ? durablement le relationnel sur le plan priv et professionnel pour le meilleur et ce pire aujourd hui, la mutation technologique des Smartphones engendre des aspects environnementaux catastrophiques pour la plan te terre*, indiqüe le communiqué annonçant le thème de la 15 journée mondiale sans téléphonie mobile. Ce communiqué propose par ailleurs cinq débats de réflexion :

- 40 éléments de métaux lourds et des polluants organiques composent un Smartphone. Ces substances entraînent une course folle à l'extraction qui engendre des dégradations de l'environnement et des guerres (République du Congo).
- Les employés des usines de production sont exposés aux poisons au moment de leur fabrication.
- Nombreux enfants sont exploités pour le compte de multinationales peu scrupuleuses.
- La fin de vie des Smartphones se concluant à la poubelle, les conséquences sur les nappes phréatiques, l'air et les sols sont catastrophiques.
- L'expansion et la concentration des ondes électromagnétiques venant des Smartphones ont-elles une incidence sur le climat ?

Ce questionnement vise à rappeler à la conscience collective que le téléphone mobile n'as pas que des aspects bénéfiques ; au contraire, ses « effets indésirables » sont très nombreux, et devront coûter à long terme à l'économie le centuple de ce qu'il

Trois questions à **Jean Marie NOAH,**

Délégué Régional de l'Agence de régulation des télécommunications pour le Littoral

Voyez- vous une quelconque utilité à célébrer la journée mondiale sans téléphone mobile ?

Je vous remercie pour l'intérêt constant que votre magazine Horizon Plus porte aux activités de l'Agence de Régulation des Télécommunications. En revenant sur votre question, chaque célébration d'une journée mondiale est une occasion de réflexion sur les problèmes qui se posent au secteur concerné. En ce qui concerne le téléphone mobile, je suppose que ceux qui ont institué la « journée sans téléphone mobile » voulaient sensibiliser les utilisateurs contre les dangers qui peuvent résulter de son abus ou mauvais usage. Je veux faire allusion au téléphone au volant par exemple.

Des études démontrent de plus en plus que l'utilisation du téléphone mobile a des impacts négatifs sur la sante de l'homme. Que faites – vous pour minimiser ou éliminer ces impacts ?

Les résultats des multiples études qui ont été menées sur les effets des rayonnements électromagnétiques sont contradictoires. Toutefois, par mesures de précaution, le législateur camerounais a adopté un ensemble de textes fixant d'une part les seuils maxima d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques (Décret N° 2013/0403/PM du 27 février 2013) et d'autre part faisant obligation d'homologation préalable des équipements terminaux avant leur commercialisation sur le territoire national. La procédure d'homologation des terminaux de téléphonie mobile communément appelés téléphones portables, permet à l'Agence de s'assurer que l'appareil mis en vente ne présente pas des risques pour l'utilisateur et les autres équipements du réseau. En somme, l'Agence de Régulation des Télécommunications veille au respect de la réglementation par les opérateurs et les vendeurs des équipements, entre autres pour la protection des consommateurs.

> « L'Art veille au respect de la réglementation par les opérateurs et les vendeurs des équipements, entre autres pour la protection des

Quels conseils prodiguez-vous aux usagers pour une utilisation saine du téléphone mobile ?

• Pour les conducteurs, l'utilisation du téléphone mobile est proscrite au volant car la communication détourne l'attention du conducteur et par conséquent retarde sa réaction en cas de danger. Il est conseillé de garer son véhicule pour recevoir ou émettre un appel ou un SMS quand on est au volant de son véhicule ou sur la moto.

• Aux élèves et étudiants, l'usage du téléphone nécessite une discipline personnelle – En classe l'utilisation du téléphone est déconseillée. De même pendant les heures d'études qui nécessitent une bonne concentration, il est indiqué de se séparer de son téléphone mobile.

• A tous les utilisateurs du téléphone mobile, l'abus d'utilisation du téléphone peut constituer un risque pour sa santé (communications de longue durée et permanentes) notamment pour les organes auditifs. D'ailleurs, le volume de l'écouteur du téléphone ne doit nécessairement pas être au niveau maximal. Ce phénomène est très récurrent actuellement chez les jeunes qui se baladent avec les écouteurs aux oreilles pour suivre la musique à partir de leur téléphone portable, le volume au maximum. Les conducteurs de moto et les chauffeurs de voiture doivent éviter de boucher les oreilles avec les écouteurs pendant qu'ils conduisent car ce phénomène réduit l'audition des signaux sonores des autres usagers de la route.

Enfin, c'est un appel à la prudence sur internet qui est désormais disponible sur les téléphones portables. Eviter de communiquer vos données personnelles et confidentielles sur Internet, notamment aux inconnus.

Eviter la synchronisation des images et vidéos personnelles sur vos comptes internet. Celles-ci peuvent être téléchargées et utilisées à des fins malveillantes par des inconnus.

Comment construire en sécurité

La course vers l'acquisition d'un logement décent et répondant à des normes minimales de sécurité, de fiabilité et de durabilité est la quête quotidienne de nombreux Camerounais. Et pourtant, les cas de destructions massives de logements et de déguerpissements de populations, le spectacle désolant de citoyens qui s'étripent devant les tribunaux pour des litiges fonciers sont devenus quasi quotidiens dans nos villes. Ces déguerpissements et destructions sont menés à l'initiative des pouvoirs publics ou des particuliers, au détriment de personnes accusées d'occuper illégalement, parfois depuis plusieurs dizaines d'années, des parcelles de terrain. Autre drame, c'est celui de l'effondrement d'immeubles bâtis dans nos villes. Nous avons tous été ébranlés par la nouvelle de l'effondrement d'immeubles dans plusieurs quartiers de nos grandes métropoles, mettant en péril la vie de personnes et hypothéquant la quiétude et les biens du voisinage. Ces drames jettent dans la rue de nombreuses familles qui parfois ne s'en relèveront jamais, ayant mis le fruit d'une vie de travail dans une construction subitement réduite en gravats. Ces déconvenues peuvent pourtant être évitées. Il suffit d'observer les précautions minimales à prendre dans un projet d'acquisition ou de construction de son logement. Comment choisir le site de construction d'un logement ? Qui consulter dès lors que le projet de construction d'un logement est arrêté ? Qui fait quoi dans le domaine de la construction ? Les réponses à ces questions et à bien d'autres permettent d'acquérir sa parcelle de terrain et de mener son projet de construction en toute sécurité, quiétude et sérénité.

N	PROBLEME	QUI RENCONTRER	SOLUTION APPORTEE
1	Vous cherchez un terrain pour construire	Le chef du village	Rassure sur les espaces disponibles dans le village et vous oriente vers le propriétaire.
		L'agent immobilier	Intermédiaire entre acheteurs et vendeurs de terrains. Attention a souvent tendance à augmenter le prix pour maximiser ses commissions.
		La sous-préfecture	Renseigne sur les litiges éventuels sur les espaces villageois et connaît mieux les terrains faisant partie du domaine de l'Etat.
		La Mairie	Renseigne sur le foncier communal Donne le renseignement administratif sur le terrain acquis : types de constructions admis dans la zone, disponibilité du terrain, délivrance du permis de bâtir…*
		La MAETUR	Elle dispose des terrains déjà viabilisés et prêts à construire. Elle offre la meilleure sécurité foncière. Vous accompagne jusqu'à la délivrance du titre foncier.
2	Vous cherchez un financement pour réaliser votre projet de construction ?	Les banques classiques	Accordent des crédits d'investissements immobiliers.
		Le Crédit foncier du Cameroun	Accorde des crédits immobiliers sur le moyen et long terme (jusqu'à 20 ans)
		Les coopératives d'habitat	Mode de financement mutualisé qui fait appel à un effort d'épargne du membre pour renforcer le groupe.
		La tontine	Mode de financement hors circuit financier basé sur la capacité personnelle à épargner pour garantir le soutien financier du groupe.
3	Vous voulez monter le dossier technique de votre projet ?	Le géomètre (Cadastre)	Vérification et certification des limites et des dimensions. Montage du dossier technique. Dépôt dudit dossier chez le notaire.
4	Vous voulez procéder à l'achat d'un immeuble ?	Le Notaire	Authentification de l'acte de vente. Suivi de la procédure de délivrance du Titre Foncier.
		Le gré à gré	La réalisation de la vente se passe entre le vendeur et l'acheteur. Vous saisissez le notaire plus tard pour le transfert de propriété.
5	Comment établir les plansde construction de votre maison ?	L'Architecte conseil (Cabinet d'architecture agréé à l'ONAC)	Vous conseille sur la meilleure exploitation de l'espace. Conçoit le projet selon vos besoins mais dans le respect des normes et de l'environnement

COMPOSITION DU DOSSIER DU PERMIS DE BÂTIR :

On l'appelle aussi Dossier d'Accord Préalable. Il est constitué en cinq exemplaires qui seront répartis entre :
la mairie ou communauté urbaine ; le promoteur ; la préfecture ; le ministère en charge de l'urbanisme. Il comprend :

- Le plan à l'échelle cadastrale
- Extrait du plan d'aménagement approuvé par la mairie (ou communauté urbaine)
- Estimation chiffrée du projet : construction seule, terrain, voirie, assainissement, réseaux, branchements, espaces verts, honoraires…

4ème édition
SOUS LE HAUT PARRAINAGE DU MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN
BATIMAIDE
Salon national du bâtiment et de l'habitat du Cameroun
EXPOSITION - CONFERENCE - VENTES
Douala du 14 au 23 avril 2015
Tél : 243 01 76 23
www.batimaide.com

SOTRAFIC
Construisons Durable !
Société de Travaux et Fournitures pour l'industrie et le commerce (Offshore & Onshore) - www.sotrafic.com

Siège social : 114 rue des écoles, Akwa, à côté du collège Libermann - B.P. : 9056 Douala - Cameroun / Tél. : (237) 233 427 240 / 679 506 794 - Email : info@sotrafic.com

« Apporter ma pierre à l'édification du Cameroun »

Honorable Bernard Fongang, Président Directeur Général de SOTRAFIC.

Bernard Fongang : « Nous réalisons nos chantiers, dans le respect des normes requises ».

Monsieur le PDG, quelle vision sous-tend la création de l'entreprise SOTRAFIC ?

SOTRAFIC est la Société de Travaux et de Fourniture pour l'Industrie et le Commerce. Les raisons de la naissance de l'entreprise s'évaluent à deux échelles : d'abord le souci de contribuer au développement de notre pays le Cameroun à travers nos offres de services, mais aussi l'emploi d'une main d'œuvre locale compétente et qualifiée. Ensuite, le souci d'être une force économique importante. Nous avons l'ambition de nous positionner comme une entreprise dotée d'une performance financière, économique, organisationnelle, sociale et sociétale efficace.

L'entreprise se déploie avec maîtrise dans plusieurs chantiers du pays. Comment se porte-t-elle et que prévoit son plan de développement à court et moyen terme ?

Nous sommes présents vous l'avez dit dans plusieurs grands chantiers du Cameroun et même dans la sous-région Afrique Centrale. Nous avons en 2014 signé de nouveaux contrats avec des partenaires importants. C'est dire que SOTRAFIC est en bonne santé. Sur le temps, nous comptons nous étendre davantage dans divers pays de l'Afrique et même en dehors. Ce déploiement devrait s'accompagner de la qualité inébranlable de nos services.

> *Notre devise est : Qualité, Efficacité, Satisfaction.*

Qu'apporte SOTRAFIC concrètement de plus dans le domaine du BTP au Cameroun ?

SOTRAFIC opère en Offshore et en On shore dans divers domaines notamment : le sablage, la peinture industrielle, le nettoyage industriel, le génie civil. Les réussites assurées des différentes missions qui nous sont confiées proviennent de la bonne écoute que nous faisons des besoins de nos clients. Notre devise « Qualité, Efficacité, Satisfaction » traduit les valeurs professionnelles qui sont les nôtres. Par ailleurs, la qualité étant la préoccupation de toutes les entreprises sérieuses, nous réalisons nos chantiers au respect des normes requises en la matière. Pour atteindre nos objectifs, nous usons des équipements issus de la dernière technologie.

D'un point de vue général, vous êtes à la tête d'un groupe opérant dans l'hôtellerie, le BTP, les services, etc. Qu'est-ce qui fait autant courir Bernard Fongang ?

Simplement le dynamisme. Et, comme je vous l'ai dit, la volonté d'apporter ma pierre à l'édification du Cameroun. Pour atteindre l'émergence, chacun doit pouvoir donner du sien. Je suis de ceux qui pensent que, la réussite se mérite et qu'il faut œuvrer pour y arriver.

Nous avons vu dans nos articles précédents que la communication est un transfert d'émotions et que la façon dont nous disons les choses est plus importante que les mots véhiculés. Nous allons aborder cette fois l'affirmation de soi et voir comment notre communication va démontrer une approche affirmée (assertive).

Voyons d'abord les **3 comportements naturels** de base que nous adoptons tous dans

certaines situations.
Tout d'abord, **le comportement de soumission, de fuite**. Cela arrive quand nous préférons ne pas réagir, éviter la discussion ou le face à face. Nous n'osons pas ou nous ne savons pas comment réagir. Cela se retrouve chez les personnes timides, mais chacun peut, dans certains cas, adopter ce genre de comportement, consciemment ou non.

Un autre comportement classique est **l'agressivité**. Cela peut se traduire par une forte voix, des cris, de la colère, des accusations, des menaces, des injures. Une autre forme de violence dans la communication est la moquerie, la dévalorisation, la critique méchante ou ironique, le mépris. Cela peut faire très mal… Cette agressivité peut bien sur aboutir à de la violence physique chez certains.

Autre comportement, parfois plus subtil à détecter
(chez soi comme chez les autres), **la manipulation**, qui se traduit par de la flatterie, des compliments, de même que l'exagération, la dévalorisation. « Après tout ce que j'ai fait pour toi ! »… Le manipulateur aime séduire, amener son interlocuteur là où il le veut. Nous le sommes tous un peu (ou beaucoup). Les parents et les enfants se font souvent du chantage affectif, de même que dans les couples… Ce n'est pas la meilleure approche, au contraire, elle va entraîner perte de crédibilité, méfiance, rébellion…
La bonne façon de se comporter n'est donc pas à chercher dans ces 3 types de comportements mais dans des comportements assertifs.

Qu'est-ce que l'assertivité ?

Le terme « assertivité » vient de l'anglais assertiveness, formé à partir du verbe « to assert » : affirmer, s'affirmer, défendre ses droits, son opinion. Assertiveness peut se traduire en français par l'affirmation de soi, l'assurance personnelle.
L'assertiveness propose de pouvoir exprimer ses droits, ses envies, ses sentiments de manière claire **tout en respectant l'interlocuteur**, sans crainte de susciter l'hostilité ou tout au moins en étant prêt à la gérer si cela se produit.

Cela doit être bien compris, car trop souvent s'affirmer devient le prétexte pour tout déballer, de n'importe quelle manière et donc sans respect. On tombe alors dans l'agressivité ou la manipulation.
L'assertivité demande un effort et n'est pas naturelle, c'est un comportement « humain » qui implique le respect de l'autre.
Dans la communication, cela implique une véritable écoute de l'autre et une attention réelle qui se voit dans le non verbal et se constate dans les choses exprimées. La personne affirmée n'a aucun problème à chercher à comprendre les opinions et les sentiments de l'autre et à le laisser s'exprimer. Il gère ses émotions et essaie de comprendre celles de ses interlocuteurs.
Quand il s'exprime, il le fait avec respect et sans vouloir heurter. Il ne craint pas ce que l'on pense de lui. Il reste en accord avec ses valeurs et ose dire « non » si c'est nécessaire. Il prend des décisions même si elles sont impopulaires.
Cette attitude vise toujours une situation gagnant-gagnant et la conséquence pour les deux interlocuteurs sera en général meilleure qu'avec les 3 autres approches comportementales, et en tout cas plus juste et équilibrée.

Comme on le voit cela n'est pas évident ! Cela demande des efforts permanents pour y arriver. Le résultat en vaut la peine car cela entraîne une grande confiance et estime de soi et le respect des autres.

Comment y arriver ?

• S'observer dans la communication et prendre conscience de ses comportements et attitudes (décoder les 4 types de comportements).

• Le plus souvent la prise de conscience est déjà suffisante pour nous permettre de réagir même si cela est maladroit au début.

• Une fois détectés, les comportements non assertifs, pourront être corrigés en utilisant les techniques et méthodes existantes pour y arriver (notre prochain article).

Il vous faudra procéder graduellement, travailler sur des situations plus faciles au début et ensuite aller vers des cas plus délicats. Il faut oser !
Chaque essai va renforcer votre estime de vous et chaque réussite, votre confiance. Que vous réussissiez ou pas, vous êtes gagnant par le simple fait d'avoir essayé.

Des techniques et approches pratiques dans notre prochain article.

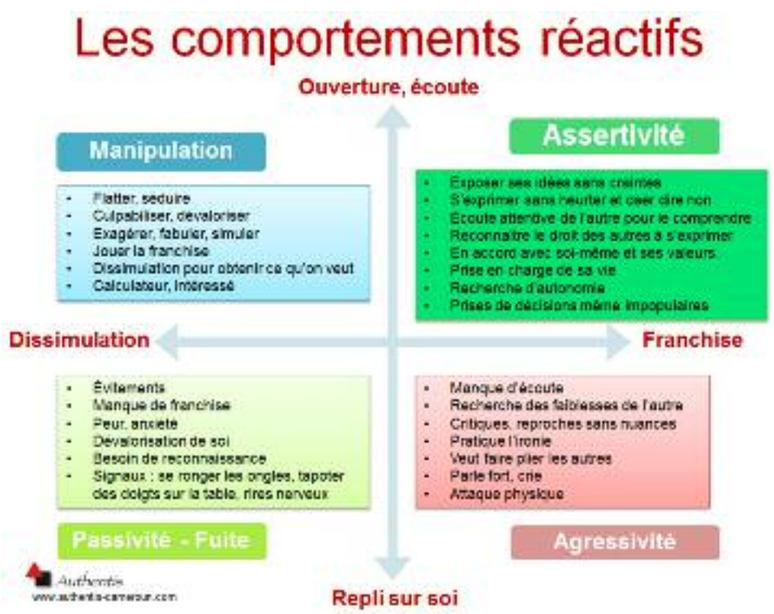

Voir galement nos formations dans le domaine www.authentis-cameroun.com

Bernard Guévorts
Formateur consultant
Authentis Cameroun

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
APN
AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE
«Pour un secteur portuaire toujours plus dynamique, compétitif et sûr».
M. Josué YOUMBA
Directeur Général
M. GOUNOKO HAOUNAYE
Président du Conseil d'Administration
Actions — Donner une visibilité au secteur portuaire à travers la planification du développement portuaire national.
Performances — Améliorer la compétitivité du secteur portuaire à travers la minimisation des coûts et des délais de passage portuaire.
Normalisation — Assurer un fonctionnement harmonieux du secteur portuaire à travers sa régulation.
Contacts :
900, avenue Winston Churchill, Quartier hippodrome
B.P. 11538 Yaoundé Cameroun
Tél. : 22 23 73 16 / 22 23 73 17 - Fax : 22 23 73 14
apn@apn.cm

BIA Cameroun s.a.

Rue du complexe CCC
Ex base Sumoca
BP 1935 Douala

E-mail: Info.cm@biagroup.com

AFRICA.BIAGROUP.COM

- VENTE D'ÉQUIPEMENT
- CONTRATS DE SERVICE
- SUPPORT TECHNIQUE
- INSTALLATION & LOGISTIQUE
- ÉQUIPEMENT D'OCCASION

KOMATSU SANDVIK BOMAG TecnoGen BIA Moving mountains together